

DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

ARRÊTÉ DE MADAME LE PRÉSIDENT

N°2023-08/AG

Délégation de signature à Madame Rachel BRUN Coordinatrice du service politique éducative et sociale de Saint-Flour Communauté

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-9 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Considérant que la Présidente peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au Directeur Général des Services, au Directeur Général Adjoint des Services, au Directeur Général des Services Techniques, au Directeur des Services Techniques et aux Responsables de services ;

ARRÊTE

<u>Article 1</u>: A compter de ce jour, délégation de signature est donnée à Madame Rachel BRUN, Coordinatrice du service Politique éducative et sociale de Saint-Flour communauté, pour toutes les opérations suivantes, dans le domaine de la politique éducative et sociale :

Signature de bordereaux de transmission de pièces et documents ;

<u>Article 2</u>: En l'absence ou en cas d'empêchement de Madame Rachel BRUN, délégation de signature est donnée à Madame Christine SALSON, dans les mêmes conditions.

<u>Article 3</u>: Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Article 4 : Tout recours contentieux à l'encontre du présent arrêté doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Flour, le 6 avril 2023

La Présidente,

S COMMUNAUTE &

Céline CHARRIA

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication le 1 3 AVR. 2023

Public sur le sile internet le . 13 AVR. 2023

Accusé de réception en préfecture 015-20006660-20230406-AR2023-08AG-AR Date de télétransmission : 13/04/2023 Date de réception préfecture : 13/04/2023